

COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33



MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°13

Réunion de bureau du vendredi 17 novembre 2022

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. L. CAPPATTI - C. CASTROFLORIO - S. CHILOTTI - J. GRAGLIA - A. MARY - Y. SIAD - J. THAON

Excusés : MME B. GIURAN M. J. NUCERA

Assiste : M. J. ALEXANDRE

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°12 du 10 novembre dernier.

La CDA présente ses plus sincères condoléances à Monsieur Stéphane DUDILLIEU, Directeur Administratif du District, suite au décès de sa maman.

La CDA a également une pensée émue pour la famille de Johan HAMEL, arbitre de Ligue 1, décédé à l'âge de 42 ans.

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA a reçu M. ALEXANDRE Jordan, arbitre assistant de Ligue, en provenance du district de Provence.

Du vendredi 11 novembre 2022 au jeudi 17 novembre 2022, s'est déroulé au District le rassemblement des 22 arbitres ayant réussi l'examen d'arbitre stagiaire à Nice et à Contes. Ces nouveaux stagiaires ont découvert la CDA et ont abordé tout le travail administratif (utilisation et fonctionnement de la FMI notamment) indispensable pour envisager sereinement leurs premières désignations.

Les nouveaux stagiaires licenciés seront désignés en catégorie U12 lors des journées du 3 et 10 décembre prochains.

Pour la formation FIA organisée à Cannes, il est prévu 3 matchs amicaux le samedi 19 novembre 2022 et une formation sur la FMI le jeudi 24 novembre 2022.

Deux nouvelles formations FIA sont programmées durant les vacances de Noël à Nice et à Cannes du 19 au 22 décembre 2022.

La CDA déplore une nouvelle agression d'arbitre le dimanche 13 novembre 2022 lors d'une rencontre de D1 et apporte tout son soutien moral à l'officiel concerné.

Le premier contrôle des connaissances théoriques des arbitres classés D1 aura lieu au district de la Côte d'Azur le jeudi 8 novembre 2022 à 19H30.

Le premier contrôle théorique s'adressant aux arbitres classés D2 aura lieu au district de la Côte d'Azur le mercredi 7 novembre 2022 à 19H30.

3 – DEPARTEMENT CONTROLES

10 contrôles ont eu lieu en catégories seniors.

1 examen en catégorie jeunes pour l'obtention de l'écusson d'arbitre.

4 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Le département désignations a pu couvrir non sans difficultés toutes les rencontres du week-end du 19 et 20 novembre 2022.

Fin de séance : 21h30

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :
M. CAPPATTI Laurent